

Le libertaire

Administration : PIERRE LENTENTE
9, Rue Louis-Blanc, PARIS (10^e)

QUOTIDIEN ANARCHISTE

A partir de 20 heures : Téléphone Gutenberg 26-55

Rédaction : ANDRÉ COLOMER
123, rue Montmartre, PARIS (2^e)

ABONNEMENTS	
FRANCE	ÉTRANGER
Un an.... 80 fr	Trois mois. 28 fr
Six mois. 40 fr	Six mois. 56 fr
Trois mois. 20 fr	Un an.... 112 fr
Chèque postal Lentente 655-02	

Les anarchistes veulent instaurer un milieus social qui assure à chaque individu le maximum de bien-être et de liberté adéquat à chaque époque.

Du linge sale

Laver son linge sale en famille ! Hé, ces vieux conseils de la sagesse bourgeois. Entendons-nous, car je n'ai point de famille. La grondeuse famille prolétarienne ! Ah ! si vous employez ces mots-là... (que galvaudés, maculés, faisandés, ces mots !)

Le peuple-roi ? Celui qui ne comprend jamais rien, mais qui applaudit au défilé des troupes, au passage d'un souverain, à l'arrivée du gagnant, à toutes les masquerades.

Le grand Villiers disait : « La sottise au front de taureau ! »

Dans ce hourvari, cette salade, Populo n'a plus le temps de lire. Un coup d'œil sur la gazette pour connaître la performance du champion, pour se tenir au courant, vaguement, de ceci, de cela, à l'aventure. Lire un livre, c'est trop long, cela exige un réel effort. Lire le compte rendu d'un roman ou d'une pièce de théâtre, n'est-ce pas suffisant ? Dans les pires provinces, un compte rendu, retenu, re-raconté, peut faire encore son petit bout d'effet. Inutile de lire un livre puisque des critiques, des as, des fortes têtes servent le plat tout cuit, la viande toute machée.

D'abord, acheter des vrais livres, quel métier ! Ça coûte cher. On m'assure que les livres se vendent, en dépit des prix effarouchants.

Jamais encore de si gros tirages ? Possible. La contagion de la sottise, l'en-gouement pour tel roman cru scandaleux. Il est de bon ton de posséder l'ouvrage dont tout le monde a dit : « C'est dégoûtant ».

Populo a lu, par hasard, mais il cherche d'abord à emprunter l'ouvrage et n'achète que par hasard (ou parce que la « conjointe » insistait, gaspilleuse ! De l'argent gaspillé, enfin !)

Pour nous, qui nous garons à la fois des romans de la bonne société et des feuilletons ridicules, le choix des lecteurs est malaisé. Nos revues, nos journaux, oui, et je suis sûr que nous serions renseignés, très suffisamment, en lisant que nos publications, sectaires ? Parlent ! Nous n'avons pas assez d'argent pour nous offrir le luxe de l'électrométrie. Si je dépense la somme (importante pour moi) destinée à l'achat d'un livre, je veux une œuvre et non pas une bagatelle, une niaiserie, une petite ordure à la mode. Un bon vieil auteur, profitable, sur.

Mais chaque se mène d'écrire aujourd'hui, et quel spectacle lamentable que celui-ci : un garçon gonflé d'ambition a lu, à tort et à travers. Il a mal digéré, mais il est fier de lui. Il fonde une revue et périra. Les livres passent au crible. Du haut de sa tribune, le blanc-bec assène ses verdicts. Gardez-vous, poètes ou dramaturges, philosophes, romanciers, doctrinaires. Le critique prononce des sentences qui seront sans appel et s'imaginent que l'univers a les yeux fixés sur lui. Ceci pas trop mal, cela quelque chose. Et, par plaisir, écoutez cette définition :

« Poésie = mensonge, le jugement est sévère, sinon pour la poésie pure, du moins pour la poésie d'idées, c'est à cette dernière qu'iront tout particulièrement ma faveur. »

Je respecte le français fantaisiste de cet échantillon ! Je fais beaucoup d'honneur à ces tristes énigmes, n'est-ce pas ? Je les donne en exemple ! L'exemple de ce qu'il ne faut pas écrire, la preuve du papier gâché, de l'aplomb d'un petit homme, le témoignage d'une mauvaise digestion.

Si mon ami Rochat, que j'eus l'honneur de présenter, n'est pas content, car il n'a pas fait « vibrer » l'auteur de Lectures, quel dommage, quel dommage ! Au fait, ça s'intitule Lectures, et ça coûte un franc tous les mois. Coquet ! L'auteur ? Un sieur Bergeron. Au fait, vous connaissez ? Il a bavé sur notre solide Wullens, sur le Libertaire. C'est un baveur.

Pour moi, j'écope de ce coup de pied dans l'âne ; l'âne décrit : ma rancœur d'être méconnu et ma rage de voir les copains arrivés. Plaignez-vous donc ! Je vous cite en bonne place au Libertaire, et je vous fais de la réclamation non payée. En admettant que ces Lectures aient de nombreux lecteurs, admettons, follement, directeur de revue, grand critique, vous voilà lancé ! Et c'est ainsi que le premier venu s'arroge le droit d'écrire, d'aliner des inepties. On réglemente le mastroqué, mais le venin des lettres se répand impunément.

Linge sale ! Ma rage ! fera sourire les amis, et si je donne une phrase en exemple, c'est tout de même pour édifier.

Des camarades m'écrivent : « Mous chez ce sous-homme. Défendez-vous. Dieux, ces lignes ! » Me défendre ?

A l'aide pour Max Nettlau

LA DÉTRESSE DE NOTRE VIEUX CAMARADE

Par l'intermédiaire de l'Editorial Argonauta, œuvre d'éditions anarchistes de la République Argentine, nous apprenons que notre vieux camarade Max Nettlau se trouve dans une détresse extraordinaire.

Pas un anarchiste n'ignore l'œuvre formidale de Max Nettlau. Docteur en philosophie, reçu à l'Université de Leipzig, riche et cultivé, il a dédié toute sa vie, toute sa fortune et toute sa science à propager l'idée anarchiste, à faire connaître son histoire et son avenir. Il a suivi des très près l'œuvre des penseurs et agitateurs libertaires durant ces quarante dernières années et il a organisé, avec ces matériaux, la bibliothèque la plus extraordinaire et la plus précieuse qui soit au monde sur les questions sociales.

Une récente lettre adressée de Zurich à nos camarades du groupe Editorial Argonauta nous apprend que Max Nettlau se meurt littéralement de faim. Aussi, sentant sa vie près de finir, notre camarade a décidé de mettre sa bibliothèque en lieu sûr pour pouvoir la laisser tout entière au sein du mouvement anarchiste. Mais, pour ce faire, notre vieux ami n'a pas un sou et sa bibliothèque est dispersée, partie à Paris, partie à Londres et le reste à Vienne ; il a donc absolument besoin que les anarchistes du monde entier lui viennent en aide avant que les gouvernements de Londres ou de Paris aient mis la main sur cette fortune de pensée anarchiste, pour pouvoir la sauver.

Le groupe argentin Editorial Argonauta, préoccupé, a ouvert une souscription pour permettre au vieux camarade Max Nettlau de recouvrir sa bibliothèque (l'œuvre de sa vie) et demande à tous les anarchistes du monde entier de se joindre à lui pour cette œuvre de solidarité internationale et pour que ne s'éteigne pas l'œuvre de Max Nettlau.

Adresser le montant de votre souscription à Lentente, 9, rue Louis-Blanc.

LE FAIT DU JOUR

Mourir de faim

C'est un « fait du jour », pour bien des autres par ce monde d'injustice : Ne pas manger à sa faim.

Tandis que les oisifs, les truands vont, durant ces beaux mois d'été, dépenser leur superflu dans les belles plages à la mode, tandis que les billets de mille seront rafraîchis sous le coup de râteau des croupiers dans les casinos, tandis que les belles filles soyeusement déshabillées, feront sauter au son des jazz-band les caprices des fils de nouveaux riches — il y a dans les faubourgs encrassés des capitales de nombreux travailleurs, parmi ceux qui produisent tous ces biens que les parasites gaspilleront, dont l'estomac crie la faim.

Il y a aussi, à Vienne, un des meilleurs penseurs de notre temps, un des plus généreux esprits du Monde, un des plus savants et des plus ardents propagandistes de l'idéal libertaire qui n'aura pas ce soir sa place assurée.

Un Max Nettlau connaît la misère. Et tant de créins jouissent bestialement de tous les biens de la Terre !

Voilà qui suffit à condamner l'état social qui nous contraint à un tel spectacle.

D'autre part, on nous appelle au secours de cette stupide et tragique détresse. Mais l'aide des anarchistes ne suffit pas. Elle ne pourrait réparer, une à une, toutes les injustices de ce genre. Ce qu'il faut aussi, c'est que de telles nouvelles nous incitent plus jamais à la destruction méthodique du régime d'autorité et de capitalisme qui cause le malheur des individus.

Six communistes inculpés de haute trahison

Berlin, 30 juillet. — Au début du mois d'août, six communistes comparaîtront devant le Tribunal d'Etat à Leipzig, sous l'accusation d'avoir violé la loi sur la protection de la République et de s'être rendus coupables de haute trahison.

Allons donc, je les cite en exemple : un hommage d'ignorant et de censeur en herbe implique la seule gloire qui vaille. Le rire est vain. Rions, et nos pires ennemis, connaissons-les. Ceux qui, sous le couvert des idées, éjectuent des ordres. A l'époque des puanteurs, bouchons nos narines ? Notre pire ennemi, c'est la Sottise.

Marcel MILLET.

AU SÉNAT

L'amnistie remise à septembre

Le Sénat repousse le projet des loyers voté par la Chambre

La séance s'ouvre à quinze heures sous la présidence de M. de Selves.

M. Boivin-Champenois, président de la Commission de législation, déclare qu'il a été impossible à ladite commission d'adopter le texte de la Chambre, et d'entrer ainsi dans une voie qui « mène directement à la suppression du droit de propriété ».

On ne se serait jamais douté de cela, n'est-ce pas ?

Puis il déclare que, en ce qui concerne l'amnistie, il est impossible de mener à bien de suite la discussion. En conséquence il demande, au nom de la Commission, de renvoyer la discussion de ce projet à la prochaine session.

Puis M. Guillaume Poule, rapporteur de la commission, lit un rapport, dont voici quelques passages essentiels :

« Il est apparu, à votre commission, en dépit de son vif désir d'aboutir rapidement, plusieurs semaines s'écouleraient nécessairement avant que le Sénat pût être appelé utilement à discuter l'ensemble du projet de loi. Il lui a paru préférable, pour ces raisons, d'en renvoyer l'examen à la prochaine session, c'est-à-dire en octobre prochain, sauf à elle à l'étudier dans l'intervalle des sessions.

« Mais désireux de répondre de suite, pour sa part, aux sentiments de générosité et d'humanité qui ont amené le gouvernement à saisir les Chambres du projet de loi, votre commission a été d'accord, toutes choses restant en état, de vous proposer, tout d'abord, de proroger à nouveau le délai d'application de l'article 16 de la loi d'amnistie du 29 avril 1921, concernant la grâce amnistiante ; le délai d'application de cet article a été prorogé deux fois, la première fois à la date du 17 juillet 1922, la seconde fois à la date du 19 juillet 1923 ; le texte que nous vous soumettons ne peut soulever aucune discussion, car il est certain que les Chambres ont adopté à ces deux dates. Il permettrait au Gouvernement, sans attendre le vote de l'ensemble du projet de loi, de faire l'énorme bénéfice à un certain nombre de condamnés militaires qui n'ont pu jusqu'ici bénéficier des lois précédentes.

« Votre Commission vous propose, en second lieu, d'adopter l'article 18 du projet de loi voté par la Chambre, et concernant la réhabilitation des militaires passés par les armes, dans les cas d'exécution sans jugement. M. le Garde des Sceaux aurait ainsi, à sa disposition, dès maintenant, le moyen légal de mettre fin à des situations aussi affreuses que douloureuses.

« Enfin votre Commission tient à exprimer le vœu, qu'en attendant l'examen et le vote du projet de loi, les ministres de la guerre et de la marine fassent un large et généreux usage du droit de suspendre l'exécution des jugements que leur accordent sans conditions ni réserves, l'article 150 du code de justice militaire pour l'armée de terre, ou l'article 180 du code de justice militaire pour l'armée de mer.

« Elle exprime également le vœu que le Gouvernement fasse un large et généreux usage du droit de grâce simple en faveur de ceux qui, délinquants non militaires, pourraient être en cours de peine ou seraient susceptibles d'être incarcérés pour infractions commises en matière de réunions, d'élections, de conflits collectifs du travail, de manifestations sur la voie publique, ou pour infractions prévues par les lois sur la presse des 29 juillet 1831, 12 décembre 1833 et 26 juillet 1834, ou pour faits connexes. »

M. Tissier s'oppose à ce renvoi et déclare qu'on peut passer de suite à l'examen du projet voté par la Chambre.

« On invoque le grand nombre d'articles de lois auxquels se réfère le projet ; mais il y en a beaucoup qui sont de style : en réalité, seuls trois ou quatre points importants sont à trancher (insomnis, déserteurs, affaire Caillaux, cheminots). »

Puis il dit ces belles phrases :

« Ce que nous apportons la Commission donnerait satisfaction qu'aux morts qui peuvent attendre ; on ne ferait rien pour les vivants qui sont dans les bagnes. »

« Proroger l'article relatif à la grâce amnistiante cela reviendrait à accentuer l'injustice, car seuls ceux qui ont un défenseur bien en cour, ou qui sont bien placés, pourraient en bénéficier. Quant aux faibles, aux petits, aux obscurs, ils resteraient toujours en prison. »

M. René Renoult, ministre de la Justice, demande que le Sénat n'adopte pas le texte de la Commission.

M. de Monzie, en un langage cinglant, rappelle aux sénateurs la phrase de Jules Simon qui disait en 1880, à propos des Communaux, qu'il aimait mieux des partisans décidés de l'amnistie que des adversaires qui la font. Il reproche à la commission et aux adversaires de l'amnistie d'avoir peur de ne pas oser dire « non » et d'empêcher le vote, retardant par cela la mesure de pardon.

Puis cette phrase que nous approuvons : « Pour bénéficier de la grâce amnistante, il faudra que les condamnés la demandent comme pour une grâce ordinaire. Or, il ne faut pas vouloir humilier ces oppositions, obliger ceux qui ont été frappés pour des

Contre le fascisme le peuple italien réagit

Il semble que le prolétariat italien commence à reprendre de l'énergie. La nouvelle suivante est de bon augure :

« Rome, 30 juillet. — On mandate de Milan, au « Messaggero » :

« Deux fascistes qui avaient eu maille à partir dans une auberge de Busti-Garofoli, avec des jeunes gens du pays, ont été assaillis plus tard par des paysans,

« L'un est parvenu à s'enfuir. L'autre a été renversé, lapidé, roué de coups de bâton et poignardé.

« Le soir même, les carabiniers ont arrêté quatre individus, mais la population s'est soulevée et a tenté de libérer les prisonniers, dont le transfert n'a pu être opéré que grâce à l'arrivée de renforts. »

Quelques efforts de ce genre dans toute l'Italie, et la dictature ne serait plus possible pour un Mussolini.

Vauquier sera-t-il exécuté ?

En Angleterre, l'opinion publique s'emeut du sort de Vauquier. On sait qu'il fut condamné à mort comme coupable de l'assassinat de l'aubergiste de l'Ancre Bleue. Le pourvoi en appel qu'avait formé Vauquier vient d'être repoussé. Il n'y a donc plus d'autre recours pour le malheureux héros du drame de Byfleet que la commutation de peine que peut prononcer le ministre de l'Intérieur anglais, ou la grâce que peut accorder le roi d'Angleterre.

De grands doutes sont émis sur la culpabilité du condamné à mort.

A ce sujet, M. Ben Turner, membre du Parlement, a écrit au « Daily Herald » la lettre suivante :

« Je compte qu'une pétition sera présentée demandant au sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur de surseoir à l'exécution de Vauquier. Il y a plusieurs raisons pour cela. L'une est qu'il est étranger et qu'il a été jugé par une Cour dont la procédure était absolument impossible à suivre pour lui. S'il est pendu, cela peut créer un sentiment pénible dans l'esprit de beaucoup de gens en France, et il existe déjà assez de soupçons et de mauvaise volonté. Je n'excuse en aucune façon le crime de l'hôtel de l'Ancre Bleue, si Vauquier l'a commis, mais les mystères qui entourent l'affaire et les faits en général me font insister pour que le Home Secretary exerce sa clémence et ne laisse pas pendre Vauquier. »

Signé : BEN TURNER.

Des pétitions en faveur de Vauquier circulent à Londres et dans le district de Woking.

D'autre part, d'après le « Daily Express », M. Herriot a eu hier soir une entrevue avec une personne qui connaît Vauquier et a suivi de près le procès. M. Herriot l'écoute patiemment pendant vingt minutes et se mit aussitôt à écrire une lettre qu'il remit à son compatriote, en lui disant : « Envoyez-la à M. Henderson. Elle peut servir à sauver la vie de Vauquier. »

L'Amnistie à la Chambre

En fin de séance, hier, à 2

CHEZ LES FAISEURS DE LOIS

Les fonctionnaires attendent

Les grands assassins patentés sont l'objet de la sollicitude des députés

Au commencement de la séance, hier, la Chambre se montra unanime pour remplacer dans l'activité le général Sarrail, « en raison de son rôle glorieux dans la bataille de Verdun ». Celui-ci va donc maintenant toucher solde entière. D'autres généraux limogés vont incessamment, d'ailleurs, profiter de la même faveur ; il y a eu, à la demande de la droite, promesse du gouvernement à ce sujet, et nous ne sommes pas en peine pour ces massacrants d'hommes, le gouvernement tiendra cette promesse-là.

Buré, nourrisson de l'Etat

Après cela, nos « vingt-sept mille » vont jongler les millions et voter, voter, voter les crédits à allouer aux différents ministères.

A un moment de la discussion, le député socialiste Bouvier déclare que « les inspecteurs de la répression des fraudes remplissent bien mal leur mission. L'un d'eux, entre autres, n'a jamais accompli son mandat ».

Le fait n'est pas contesté par le Ministre de l'Agriculture, et nous apprenons que le sieur Buré, directeur de l'*« Éclair »*, qui est l'agent en question, a touché, pendant dix années, des appointements très gros sans jamais se mettre au « boulot ». Cet inspecteur de la répression des fraudes a commencé par frauder lui-même, puis, quotidiennement, il a préché à ses lecteurs, assez bêtes pour le croire sur parole, le respect des institutions. N'allez pas croire, camarades, que M. Buré soit un phénomène et représente un cas isolé.

Comme on change !

Sous Poincaré, la précédente Chambre avait décidé, à l'occasion du vote des deux dernières, la suppression du monopole des allumettes. Sous Herriot, la nouvelle Chambre décida, hier, à l'occasion du vote de certains crédits, le rétablissement de ce monopole. Ça chagrinera peut-être M. Billiet, mais nous ne voyons pas ce que les consommateurs y gagneront ; nous les prions donc de ne pas trop s'embêter pour cette décision qui ne peut, en quoi que ce soit, rien modifier.

A propos de ce petit débat, nous avons eu l'occasion d'admirer une des plus belles vertus des politiciens. Le ministre Raynal déclara, au nom du gouvernement, demandant le rétablissement de ce monopole, le faisait « conscientieusement », sans se souvenir qu'il y a quelques mois il avait voté sa suppression.

Les 1.800 francs des fonctionnaires

Les crédits sont adoptés. Mais avant de les soumettre en bloc à l'assentiment de l'Assemblée, deux socialistes, MM. Voisin et Lebas viennent réclamer, pour les fonctionnaires, les 1.800 francs annuels d'indemnité de vie chère à partir de ce mois de juillet. On sent que s'ils poussent la question à fond ils obtiendront gain de cause, mais vite on s'aperçoit qu'ils n'ont voulu faire qu'une manœuvre électorale, car ils battent en retraite aussitôt qu'ils sont en possession d'une méchante promesse du gouvernement. Ils pouvaient obtenir tout de suite, pour les fonctionnaires, les 100 francs par mois d'indemnité de vie chère qui, additionnés au 60 francs qui leur sont déjà alloués, leur donnaient satisfaction ; ils ont préféré faire plaisir aux ministres en remettant au mois d'octobre la solution, si présente pourtant, d'une pareille question.

Pas un député « communiste » ne jugea bon de reprendre la proposition que les socialistes laissaient tomber. Pas un ne souffla mot.

L'ANTIPARLEMENTAIRE

FÉDÉRATION DE L'ENSEIGNEMENT

L'affaire Cotto

Mme Cotto est institutrice à Nice (école de la Madeleine). Elle a quinze ans de services, de bonnes notes professionnelles et a été promue au choix le 1er janvier 1923. Jusqu'à cette époque, tous ses rapports d'inspection furent élogieux.

Et cela aurait certainement continué si notre camarade n'avait eu le grand tort de déplaître à Mme Valet, la directrice qui, elle, est au mieux avec l'inspecteur primaire, M. Guillout.

Mme Cotto a exposé les faits dans une lettre qu'elle adressait à l'Académie, le 25 mai dernier et dont nous extrayons les passages suivants :

« ...Le 30 janvier 1923, je surpris, sans le vouloir, Mme Valet qui quittait l'école ayant quatre heures, laissant ses élèves en classe comme cela lui arrive fréquemment.

« Dès ce jour, commence contre moi une série de brimades. »

La liste de ces brimades est très longue. La directrice se servait des élèves pour humilier l'institutrice.

Pour tous ces faits... inqualifiables, on aurait compris que l'Administration décerne un blâme à la directrice. Mais c'est peut-être porter atteinte à l'Au-to-ri-té. Et nous savons, d'autre part, que Mme Valet était très bien avec son inspecteur.

Le blâme a donc été pour Mme Cotto. Blâme de l'inspecteur primaire en date du 22 mai 1924 ; blâme de l'Académie le 14 juin. Les... chefs ne se... mangent pas entre eux.

Les pères et mères de famille ont pris énergiquement la défense de Mme Cotto. Il en est résulté des incidents sur lesquels nous reviendrons bientôt.

Le Syndicat de l'Enseignement des Alpes-Maritimes s'occupe aussi de l'affaire. Il demande : 1. des sanctions contre la directrice et l'inspecteur qui ont failli aux plus élémentaires de leurs devoirs ; 2. le retrait du blâme infligé à notre camarade.

La Fédération la soutiendra de toutes ses forces.

LE BUREAU FEDERAL

VIENT DE PARAITRE :

LE COUPLE

par Victor MARGUERITE

En vente à la Librairie Sociale, 9, rue Louis-Blanc, Paris (10^e). Prix : 7 fr. 50 francs ; recommandé : 8 fr. 35. Chèque postal M. Jouot

AU SÉNAT

(Suite)

LE MINISTRE ET LA GAUCHE SUVENT LE MOUVEMENT

Le ministre et de Monzie déclarent que si le président de la commission promet de donner son rapport en septembre, il se ralliera à la thèse de la Commission.

Le président et le rapporteur de la Commission promettent de faire tout leur possible pour être près.

Après que fut faite la promesse de ne pas clore la session avant le vote de l'amnistie, le texte de loi suivant est adopté :

Article premier. — Jusqu'au 1^{er} janvier 1925, seront remises en vigueur les dispositions de l'article 16 de la loi du 29 avril 1921. Pourront également et dans le même délai bénéficier des dispositions de l'article 16 de la loi du 29 avril 1921, les condamnés, visés par ledit article, bien qu'ils aient été libérés de leur peine.

Art. 2. — Dans les cas d'exécution sans jugement, la réhabilitation des militaires passés par les armes pourra être demandée par le ministre de la Justice à la requête du conjoint, des descendants ou descendants, ou du ministre de la Guerre ou de la Marine.

Le Chambre d'accusation sera saisie par le procureur général en vertu de l'ordre exprès que le ministre de la Justice aura donné.

Elle instruira le procès en Chambre du Conseil, ordonnera toutes mesures propres à mettre la vérité en évidence, et statuera définitivement sur la demande, après réquisitions écrites du procureur général, ou malheureux survivants du syndicalisme que penser et agir ainsi est un crime.

Je ne doute pas que dans l'état d'abrutissement dans lequel ils ont, par leurs méthodes mensongères et absurdes, réussi à mettre une certaine catégorie de travailleurs, qu'ils arrivent à convaincre à nouveau leurs crédules ouailles qu'en cette matière comme en tout autre, qui ne pense pas comme eux est une canaille, un affreux coquin, dangereux ennemi des ouvriers.

Tout est accordé à la circulaire intéressante et de commande, on devrait douter du bon sens, car il serait vraiment trop facile pour combattre un adversaire, détruire une argumentation, s'il suffisait de déclarer que celui-ci est un ennemi des travailleurs, que celle-là est l'essence petite-bourgeoise et contre-révolutionnaire. C'est plutôt simple. Partant de là, il ne conviendrait plus que d'appliquer cette méthode à toutes les difficultés de la vie pour avoir une solution prompte et simple. On verrait ainsi les créanciers, les voleurs, les assassins, d'un seul mot réduire au silence leurs dupes ou leurs victimes.

Suivant un tel raisonnement, il n'y a pas de raison pour ne pas admettre l'argument d'une brute qui, ayant tué une petite fille, après l'avoir violée, déclare cyniquement qu'elle était dangereuse pour l'éducation et la morale prolétariennes, d'où la nécessité de l'acte ignoble qu'il a accompli. C'est stupide et absurde, dira-ton ; oui, sans doute, mais cela ne l'est pas davantage que l'accusation portée par les pontifes moscovites contre leurs adversaires. J'ajoute qu'il faut toute la dose de naïveté des qualités pour y accorder le plus mince crédit. On s'étonne que si de vieilles ficelles servent encore. Ce qui console un peu et fait espérer pour l'avenir, c'est que ces procédés de haine et de calomnie se retournent parfois contre ceux qui les ont lancées.

Le Luxembourg est une étuve où notre chair se corrompt : Fuyons le feu de ce Vésuve pour la fraîcheur d'un plus doux nid.

Quand vient l'été, la mort nous gagne ! Dans le... salon le plus grenat, Nous avons l'air de « vivre » au bagn... Et c'est vexant pour le Sénat !

Il fait meilleur sous les grands arbres, Il fait meilleur devant la mer, Que sous les yeux des plus beaux m... Qui nous regardent sans voir clair.

Allons chercher l'humour d'un chantre Et méditer quelque bon coup En admirant, goûtreux du ventre, Les Savoyards goûtreux du cou !

Que le Mont Blanc couvert de glaces Soit tout joyeux de nous revoir Entre un grand vol d'oiseaux rapaces Et la splendeur de son miroir !

Allons chercher la source fraîche Qui ravage les amours Dans notre cœur qui se dessèche Comme le coin des vieux tambours...

Nous reviendrons plus gais, plus jeunes, Plus généreux dans le pardon, Pour terminer les mornes journées Des prisonniers à l'abandon !

Mais d'ici là, dans l'enfer sombre Où les retient notre plaisir, Ils peuvent bien attendre à l'ombre Qu'il nous soit doux de revenir !...

Pour copie conforme : Eugène BIZEAU.

DANS LES P. T. T.

Questions indiscrètes

Je lis dans l'*« Humanité »* du 22 courant, une mise au point à l'article paru dans le *« Libertaire »* du dimanche 20.

J'apprends que le personnage cité connaît le français ; j'en suis fort aise ; il ne lui reste plus qu'à apprendre la géographie pour ne pas metro Montluçon dans l'Orne, et quelque peu aussi l'histoire du mouvement ouvrier.

Il déclare, ce nourrisson (il paraît que le terme lui plaît) qu'il ne répondra pas à mes injures. Voulez-vous cela ! Il nous accuse tout simplement d'avoir vendu !!! la classe ouvrière en 1920, d'accord avec les réformistes, et c'est moi l'insulteur.

Mais, je reprends mes questions :

A quelle organisation syndicale le secrétaire des Jeunesse des P. T. T. appartenait-il en 1920 ?

Que faisait-il le 29 août 1922, jour de grève générale ?

Qui a cédé au Parti communiste la liste des adhérents des Jeunesse des P. T. T. ?

R. AUDIN.

POUR LES EMPRISONNÉS DE PARTOUT

Avec les victimes ou avec les bourreaux?

Il faut choisir

Prétextant une campagne menée à travers le pays pour l'amnistie intégrale en faveur des emprisonnés, y compris ceux de Russie, les dirigeants de la C. G. T. U., grands partisans de la dictature du prolétariat, entièrement soumis aux directives du gouvernement russe, viennent de faire parvenir à toutes les organisations syndicales une circulaire qualifiant de trahie à la classe ouvrière, d'ennemis des travailleurs, les personnalités, les groupements qui réclament l'amnistie pour toutes les victimes, y compris celles du gouvernement russe. Les « trahies » pensent que la souffrance et l'emprisonnement sont partout douloureux. Sans calcul ni arrière-pensée, ne peuvent s'apitoyer sur la chair qui souffre, sur la pensée mutilée et brisée ? La liberté n'est-elle donc plus le don le plus sacré, que ceux qui sont libres croient un devoir de la demander pour ceux qui sont privés ?

Il apparaît sans contestation qu'il faut être de la plus mauvaise foi, du parti pris le plus évident pour contester d'aussi essentielles vérités. Pourtant, nos leaders confédéraux tentent de faire croire aux malheureux survivants du syndicalisme que penser et agir ainsi est un crime.

Je ne doute pas que dans l'état d'abrutissement dans lequel ils ont, par leurs méthodes mensongères et absurdes, réussi à mettre une certaine catégorie de travailleurs, qu'ils arrivent à convaincre à nouveau leurs crédules ouailles qu'en cette matière comme en tout autre, qui ne pense pas comme eux est une canaille, un affreux coquin, dangereux ennemi des ouvriers.

Tout est accordé à la circulaire intéressante et de commande, on devrait douter du bon sens, car il serait vraiment trop facile pour combattre un adversaire, détruire une argumentation, s'il suffisait de déclarer que celui-ci est un ennemi des travailleurs, que celle-là est l'essence petite-bourgeoise et contre-révolutionnaire. C'est plutôt simple. Partant de là, il ne conviendrait plus que d'appliquer cette méthode à toutes les difficultés de la vie pour avoir une solution prompte et simple. On verrait ainsi les créanciers, les voleurs, les assassins, d'un seul mot réduire au silence leurs dupes ou leurs victimes.

Suivant un tel raisonnement, il n'y a pas de raison pour ne pas admettre l'argument d'une brute qui, ayant tué une petite fille, après l'avoir violée, déclare cyniquement qu'elle était dangereuse pour l'éducation et la morale prolétariennes, d'où la nécessité de l'acte ignoble qu'il a accompli. C'est stupide et absurde, dira-ton ; oui, sans doute, mais cela ne l'est pas davantage que l'accusation portée par les pontifes moscovites contre leurs adversaires. J'ajoute qu'il faut toute la dose de naïveté des qualités pour y accorder le plus mince crédit.

Le patronat bourgeois est moins généreux et beaucoup moins stupide, que celui de la bourgeoisie. Aussi l'apprécie à sa juste valeur le sacrifice immense accompli par ces « ouvriers et paysans » de la propagande et qui peut se comparer à celui d'un larbin qui puisse à gogo dans le coffre de son patron, l'excommunié avec de grands gestes et force discours et le chasserait brutalement de sa maison s'il se mêlait de demander des comptes.

Le « patron » prolétarien s'accorde, lui, de cette situation ridiculement pour tout patron qui se respecte. Il encouche tout avec le sourire, discours et pirotées, ainsi que les jets de certains jours de « mouvements de masse ». C'est tout ce qu'il encaisse, du reste. Néanmoins il est content... Il chante les hymnes sacrés ; ceux qui le grugent n'ont plus qu'à attendre qu'il paye. Il aurait vraiment tort de se plaindre d'ailleurs, car il est comblé ! Ses domestiques sont ordonnés prêtres et ils offrent à grand renfort d'une mise en scène toute religieuse. Ne fait-il pas une religion pour le peuple ? L'image du Christ est bien vieillie et bien fatigée. Mais n'y a-t-il pas toujours eu des sauveurs et n'y a-t-il pas toujours été dans les siècles des siècles ? L'évangile du Nazaréen vraiment trop simpliste est remplacé par celui de Karl Marx et de son divin prophète Lénine dont le corps est soigneusement conservé en vue d'une résurrection inévitable.

Oui, mais Lénine est en Russie. Et puis il y a des contestations. Il faut aller à de nombreux débats

français une figure bien française et suspectable d'être adorée par des gens aux opinions opposées. Je ne parle pas pour ceux qui ne font que manifestez extérieurement une idée qu'ils ne partagent pas pour la simple raison qu'ils n'en épousent aucune, mais se servent indifféremment des unes et des autres.

C'est ainsi que Jaurès est donné en pâture au besoin mystique et atavique des foules par les curés des diverses religions « prolétariennes » ; c'est ainsi que des processions sont organisées avec tout le tam-tam pourvu que l'icône sacrée est exposée entourée des drapeaux du communisme moscovite, que le Trocadéro va s'empêtrer d'une foule de fidèles qui écouteront avec dévotion les prêches des mauvais bergers laïcaytistes et socialistes, ce pendant que la radicale s'apprête à envoyer au Panthéon la dépouille de l'assassiné de juillet 1914.

Il y a des moments où l'on voudrait se laisser aller à l'envie de crier son dégoût pour toutes ces manifestations ridicules et outrageantes, où l'on éprouve une satisfaction à faire hurler au sacrilège la foule des agenouillés, où l'on allumerait avec joie les îlots de feu purificateur qui anéantirait toutes les icônes, les drapeaux, et réduirait en poussière toutes les charognes plus ou moins défigurées.

Jaurès, tribun ardent, cervau puissant, gloire historique et philosophique, nul ne le conteste. Nul ne lui reproche, et pour cause, d'avoir voté les crédits de guerre ni d'avoir été ministre comme Guesde. Qu'aurait-il fait pendant la guerre ? Ça m'est égal. Mais Jaurès, comme Guesde, a enlevé les lois scélérates. Jaurès était un ennemi d'autant plus dangereux qu'il était puissant et habile. Jaurès était un politicien qui a laissé un enseignement qu'il nous faut combattre.

Et quand même il serait un ami, un anarchiste, que je verrais avec indifférence mon chien lever la patte contre le mausolée de l'fanatisme religieux de camarades aurait pu lui élever.

AUX HASARDS DU CHEMIN

Propos ♦♦♦ d'un Paria

Cet odieux régime bourgeois, stigmatise quotidien et à tant la ligne par des pastiches évidemment de mauvaise foi, pourtant pourtant certains petits avantages fort appréciés par ceux qui font de la Révolution leur source habituelle de revenus. L'argent des prolétaires ou quelque autre inavoué et inavouable leur permet des velléités estimables pour faire parvenir à toutes les organisations syndicales pour le plus grand profit de leurs poumons fatigués par les longs discours sur la misère du peuple. Elles sont évidemment les siennes. De même que les « baigneurs » de la haute pêche ont parfois plaisir à admirer se balançant sur des panaches joyeuses et choisies de potentiels confédérés plus ou moins unités.

A travers le Monde

CE QUI SE PASSE

Sommes-nous à la veille de l'échec ? Toute la diplomatie de M. Herriot n'aurait-elle servi à rien, et reviendrait-il boudouillé de son aventure en Angleterre. C'est probable. Dès aujourd'hui, l'on cherche à sauver les apparences, et l'on continue à chercher les formules qui tout en semblant donner satisfaction à tous, permettront à chacun de déclarer avoir triomphé de ses adversaires. Mais en fait rien n'aura été fait pour la paix du monde ; bien au contraire.

Néanmoins la comédie doit se terminer à bref délai, car l'ordre du jour est épaisé, et il faudra tout de même que notre premier songe au retour.

L'accusé qu'il recevra à son retour sera sans doute moins chaleureux que celui qui lui fut réservé à son départ : mais nous assisterons sans doute à la Chambre à un grand discours politique de notre premier ministre, et ce sera tout l'avantage récolté par le populo à la Conférence de Londres.

La Grande-Bretagne va-t-elle être privée d'électricité ? Un différend a éclaté entre les ouvriers électriques et les compagnies de distribution électrique, et si les ouvriers n'obtiennent pas une augmentation de dix shillings par semaine, ils quittent le travail.

Les quarante syndicats d'énergie électrique qui groupent plus de deux cent cinquante mille membres, et si l'ordre du jour est lancé, il est certain que tous les ouvriers répondront favorablement à l'appel de leur organisation. L'Angleterre serait alors privée de force et de lumière électrique, et plus de six millions d'ouvriers seraient réduits au chômage.

Le dernier référendum organisé parmi les électriques indique déjà une forte majorité en faveur du mouvement si les compagnies refusent d'accepter les propositions ouvrières, mais il est probable qu'en dernière heure, les électriques auront satisfait, et que les gros manitous hésiteront à déclencher par leur rapacité une grève générale en Angleterre.

L'incident germano-russe, qui avait provoqué le départ de l'ambassadeur russe, est terminé.

On se souvient que la police allemande avait perquisitionné dans les locaux de la délégation commerciale soviétique à Berlin. Or le gouvernement allemand a fait des excuses, déclarant que la police avait agi de sa propre autorité, et que les coupables seront châtiés. Quant au « gouvernement prolétarien » il déclare « avoir formellement déjoué à tous ses fonctionnaires de jouer un rôle dans la vie politique intérieure de l'Allemagne. »

Comprenez qui pourra. Interdiction aux fonctionnaires de la Russie révolutionnaire de faire de la propagande révolutionnaire. Il faut être communiste pour accepter cela. Mais que ne fait-on pas au nom du Communisme ?

J. C.

INDES

DES VILLAGES INDIENS BOMBARDÉS

On télégraphie de Simla : « Les opérations des aviateurs de l'Inde contre les tribus des frontières continuent. Hier, une formation de six aéroplanes de bombardement s'est trouvée surprise par un épais brouillard au moment du retour à sa base. Deux seulement des aéroplanes sont parvenus à l'aérodrome, mais les quatre autres ont eu des accidents : un s'est écrasé sur le sol, sans qu'il y ait eu de victimes ; deux autres sont tombés, et les pilotes et les passagers ont été tués ; le quatrième est tombé entre les mains des indigènes et on ne sait pas ce qu'il est arrivé aux aviateurs ; on suppose que leurs blessures ne sont pas graves. »

ITALIE

LE RÉGIME DE LA PRESSE

La « Tribuna » écrit que le gouvernement a l'intention de nommer une commission composée de parlementaires, de juristes et de journalistes, qui serait chargé

de élaborer un projet de loi réglementant la liberté de la presse. Le projet serait présenté à la Chambre lors de la réouverture, ce qui signifie, observe la « Tribune », que le régime actuel sera de brève durée.

L'AFFAIRE MATTEOTTI

Dans son journal, « la Cremona nuova », M. Farinacci, député, affirme que le mémoire défensif que M. Cesare Rossi a préparé avant de se constituer prisonnier a été distribué aux chefs de l'opposition. M. Farinacci dit avoir en ce moment en main et déclare que le journal « Sereno », dans ses prétendues indiscrétions sur l'instruction, ne fait que s'y référer. A ce propos, on annonce officiellement que le « Sereno » a été saisi, à cause d'informations tendancieuses et dénuées de fondement.

BELGIQUE

LE PROCES DES CHEMINOTS D'ANVERS

Anvers, 30 juillet. — Le tribunal a rendu aujourd'hui son verdict dans le procès intenté à plusieurs cheminots d'Anvers.

Trente des inculpés ont été condamnés à des peines variant de huit jours à deux mois de prison, mais tous ont bénéficié du sursis.

Six autres accusés ont été acquittés.

UN SUICIDE DANS UNE EGLISE

Anvers, 30 juillet. — Une femme, dont on n'a pu encore établir l'identité, s'est suicidée à l'église Saint-Joseph en se tirant deux balles de revolver dans la tête.

BRÉSIL

LES TROUBLES AU BRESIL

Washington, 30 juillet. — Les derniers détails reçus de Buenos Ayres indiquent que les troupes du gouvernement brésilien se sont emparées de São Paulo. Toutefois, si les rebelles sont en pleine retraite, la révolution n'est pas encore terminée. Le calme est loin d'être rétabli. Les insurgés affirment que leur retraite s'effectue sur un plan couvrant d'avance.

Les communiqués officiels du gouvernement régulier admettent que les révolutionnaires effectuent leur retraite par la voie ferrée au moyen de convois préparés dans São Paulo et reconnaissent que des combats sont encore en cours.

ETATS-UNIS

C'EST BIEN FAIT POUR LUI !

New-York, 30 juillet. — M. Grindell Mathews, inventeur du « Rayon de la mort », actuellement aux Etats-Unis, a perdu l'usage d'un œil. Le second est affaibli, mais les oculistes qui ont été consultés ne désespèrent pas de le sauver. On croit que les troubles graves dans la vue de l'inventeur ont été causés par ses expériences avec le fameux rayon.

C'est tant mieux ! Et puissent tous les inventeurs d'engins meurtriers obtenir le même châtiment !

DANS PARIS

Vers 19 heures, passage Saint-André-des-Arts, une femme inconnue âgée d'une trentaine d'années, a été renversée par un autobus de la ligne V. Dégagée par des passants, elle est décédée aussitôt. D'une corpulence assez forte, elle a des cheveux châtain, vêtue d'un manteau bleu, robe noire et corsage gris.

Vers 17 heures, on a trouvé au cimetière du Père Lachaise, le corps d'un homme qui s'était suicidé en se logeant une balle de revolver dans la tête. On ne trouva sur lui aucun papier d'identité, mais par contre, dans une de ses poches était une lettre adressée au commissaire de police du Père Lachaise dans laquelle l'homme, qui signa Charles Casir, manifestait l'intention de se suicider.

Agé de cinquante ans environ, maigre, chauve, yeux bleus, costume kaki, portant un bandeau autour de la tête, le cadavre a été dirigé à l'Institut Médico-Légal.

Tragique accident d'aviation à Bourg-la-Reine

TROIS MORTS, CINQ BLESSÉS

Il était environ dix-neuf heures, lorsqu'un avion, piloté par le sergent aviateur Rapin, appartenant au centre d'Orly, et qui était accompagné par le sergent mécanicien Nicly, vint survoler la maison des parents du sergent Rapin, sise 90, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine.

Sans doute, le jeune aviateur avait-il fait part aux siens de son intention. De fait, M. Rapin père et sa femme se trouvaient sur le seuil de leur maison accompagnés de plusieurs voisins, quittant l'arrivée de leur fils. L'avion parut, arrivant à bonne hauteur. Il décrivit plusieurs grands cercles, se rapprochant rapidement de terre, jusqu'à venir, à l'un de ses passages, frôler le toit des maisons.

Plusieurs personnes, qui suivaient ces audacieuses évolutions, commencèrent à s'inquiéter de la sécurité du pilote, lorsque, soudain, à l'instant précis où l'appareil passait au-dessus du groupe formé sur le trottoir par la famille Rapin et ses voisins, on le vit culbuter, piquer du nez et s'écraser sur le sol, en enselvezant sous ses débris, M. Rapin, sa femme et six autres personnes. En tombant, une aile s'est accrochée dans des fils télégraphiques, les arrachant, et enlevant d'autre part un coin de la toiture de la maison habitée par les parents de l'aviateur.

Un cri d'horreur s'éleva. Puis, l'impression de stupeur un peu dissipée, les témoins de l'accident organisèrent les secours, bientôt aidés par des notabilités de la commune prévenues de l'accident, et par les gendarmes.

De l'amas de ferraille tordue, de bois éclatés, de toiles déchirées, on retira d'abord trois cadavres. Celui du sergent mécanicien Nicly qui, horriblement broyé, avait été tué sur le coup. Puis ceux de deux femmes : Mme Dondorf, demeurant 48, Grande-Rue, à Bourg-la-Reine, voisine des époux Rapin, et une jeune femme dont le corps, atrocement mutilé, ne permit pas l'identification immédiate.

L'auteur de l'accident, le sergent Rapin, était lui aussi dans un état lamentable. On le relia à grand-peine et on le mit sur une civière.

Par une coïncidence vraiment tragique, la mère de l'aviateur était elle-même grièvement blessée. Elle souffrait horriblement et implorait du secours. Avec d'infinies précautions, on l'étendit sur un brancard, auparavant de son fils.

Les autres victimes, bien qu'assez sérieusement touchées, ne paraissent pas aussi gravement en danger.

Ce sont : Mme Le Brec, demeurant 92, Grande-Rue, qui est blessée aux jambes, à la tête, et porte sur le corps de nombreuses contusions ; son mari, M. Le Brec, plus légèrement atteint, et Mme Gandaïs, demeurant 90, Grande-Rue, blessée légèrement.

Le sergent Rapin a été conduit, dans une voiture d'ambulance, à l'hôpital du Val-de-Grâce, où le cadavre du sergent Nicly a été également transporté dans la soirée.

Les cadavres des deux femmes tuées ont été transportés à l'hôpital Cochin, où est également soignée Mme Le Brec. Mme Gandaïs et M. Le Brec sont soignés à leur domicile.

Les débris de l'avion ont été tirés jusqu'à la place Condorcet, où deux gendarmes les gardent en attendant que les constatations légales soient faites.

La peur de la mort

Londres, 30 juillet. — Une vieille femme fut trouvée morte dans une maison, à Patricroft, près de Manchester, par une voisine. En retournant chez elle, la voisine mourut. Lorsque le mari de la voisine rentra chez lui quelques minutes plus tard, il fut tellement affecté qu'il mourut aussi.

Le sergent Rapin a été conduit, dans une voiture d'ambulance, à l'hôpital du Val-de-Grâce, où le cadavre du sergent Nicly a été également transporté dans la soirée.

Les débris de l'avion ont été tirés jusqu'à la place Condorcet, où deux gendarmes les gardent en attendant que les constatations légales soient faites.

Pour soutenir votre "Libertaire"

Amis lecteurs abonnez-vous !

En lisant les autres...

Auraient-ils tort ?

M. Pierre Bertrand publie ce matin dans le *Quotidien* un bel article que nous citons in extenso, tellement il nous paraît heureusement inspiré :

A quand l'amnistie ?

On ne sait plus.

A la vérité, elle est votée par la Chambre, insuffisante, parfaite, elle est votée, et tout de même, sa promulgation apporterait quelque soulagement à de cruelles souffrances.

Mais elle n'est pas votée par le Sénat.

Le sera-t-elle ?

Non, Pas pour le moment du moins.

Le Sénat est fatigué.

Il veut se reposer d'avoir élu M. de Selbes après M. Doumergue.

Il veut dormir pour ses succès dans de longues vacances.

L'amnistie ?

L'amnistie attendra.

Elle a attendu quatre ans. Que fait une saison de plus ?

On en reparlera cet automne.

Septembre, peut-être octobre, ne seront pas trop pour y apporter toutes les restrictions nouvelles que l'on mérite, pour en tirer le bénéfice aux fonctionnaires, pour en tirer le bénéfice aux condamnés de la Haute-Cour, pour en tirer le bénéfice aux autres délinquants militaires.

Dès là, si le gouvernement y tient, le Sénat peut bien qui permettre d'user de la grâce, c'est-à-dire, en somme, d'octroyer remise de leur peine à quelques privilégiés qui ont un parlementaire dans leur manche.

Car c'est à cela que se réduit, sous des efforts incessants, cette grande, cette immense révolte de l'automne.

C'était la Chambre qui avait raison.

Elle allait même trop loin. Elle se montrait trop généreuse.

La Haute-Cour, ainsi nommée, sans doute par antiphrase, où domine le conservatisme social, refuse de suivre les élus du suffrage universel.

Certes, elle n'ose pas entrer ouvertement en lutte.

Elle n'aime pas les conflits déclarés. Elle ne prend pas volontiers les responsabilités d'autrui.

Mais elle tergiverse, diffère, ruse, avec l'espoir cruel que les circonstances lui permettront, si elle réussit à gagner du temps, de se soustraire au vu du pays.

Aujourd'hui, elle demande seulement que la discussion soit ajournée.

Plus tard, quand tous les détails seront épurés, elle demandera que la loi soit amputée.

Son ambition est que le jour de la promulgation il n'y reste rien de ce que la volonté national y voulait mettre.

Mais va-t-on tolérer cela ?

Ich, noch nicht verlossen, pas, nous ne nous indignons pas, car nous n'espérons pas une autre attitude de la majorité sénatoriale.

Nous demandons seulement à la majorité du 11 mai si elle est résignée à supporter qu'on la traite avec cette impénétrabilité et que, par surcroit, on la discrédite ?

Le 11 mai si elle ne fait pas compter sur les électeurs pour faire la part de chacun, selon une stricte justice.

Ce qu'ils verront, c'est le résultat.

Ce qu'ils condamneront, c'est le régime.

Braive ! monsieur Bertrand. Vous faites montre d'un grand cœur en tirant les conclusions de ces débats sur l'amnistie :

1° La Chambre n'a fait qu'une amnistie tronquée ;

2° Le Sénat se montre encore plus vil que la Chambre.

Mais quant à votre dernière réflexion, nous vous prions de nous dire pourquoi nous devrions voter pour l'amnistie ?

Nous pensons, nous, qu'il aurait toutes les raisons pour nous.

C'est pourquoi nous avons dit un peu partout, pendant les élections, que la véritable amnistie ne pourrait être obtenue que par la Révolution qui détruirait les prisons, les lois et la magistrature.

Très véritable

Le Temps publie le papier suivant :

Les deux séances de la Chambre et du Sénat se sont exactement passées hier comme il était facile de le prévoir : le Sénat, étonné de se réunir pour discuter une amnistie qu'il ne se souciait pas de voter ; la Chambre, embarrassée de sièges pour célébrer les résultats d'une conférence qui s'obstine à les ajourner.

On est donc moins désireux de prolonger la session que disposé à l'abréger. La majorité socialiste et radicale socialiste s'aperçoit un peu tard qu'elle a fait un pas de clerc. Elle se

trouve et elle met les deux Assemblées dans la situation d'un peu fausse, un peu ridicule de maîtres de maison ayant lancé à grand fracas des invitations en l'honneur de deux personnes de marque qui se font excuser. En ce qui concerne l'amnistie, la Commission de législation du Sénat a manifesté son intention d'examiner à la session extraordinaire qui s'ouvre en novembre. A la Chambre, les communistes en ont réclamé à grands cris l'adoption immédiate par le Sénat. C'est de bonne guerre. Ils ont, à prendre cette attitude, deux raisons, et marquent deux avantages. D'abord l'amnistie intégrale est dans leur programme et satisfait leur clientèle. En outre, leur insistance gêne les socialistes révolutionnaires.

L'Action et la Pensée des Travailleurs

MINORITÉ SYNDICALISTE RÉVOLUTIONNAIRE

Comités d'usine et réorganisation syndicale

La Minorité syndicaliste, ayant à examiner la question des Comités d'usine et la question de réorganisation syndicale sur la base des Comités d'usine s'est trouvée placée devant deux procédés de travail :

— Ou exposer, sans autres bases que les données actuelles, incertaines, ce que la classe ouvrière entendait créer sous ce vocable ;

— Ou déterminer de façon aussi précise que possible ses vues sur l'organisation des chantiers usiniers, bureaux, travail des champs, etc., dans un régime où les travailleurs de toutes catégories : manuels et intellectuelles — seraient appelées à régir le travail d'un commun accord ?

— Et tirer de ces vues le maximum de ce qui peut se réaliser maintenant.

La Minorité syndicaliste révolutionnaire a choisi la deuxième méthode ; elle y a trouvé cet avantage : que ses vues actuelles, basées sur celles d'avvenir et établies sur les réalités présentes, posséderaient le maximum de solidité.

D'autre part, ayant à déterminer d'une façon générale la manière dont elle comprend l'organisation d'avvenir des usines, chantiers, bureaux, travail des champs, etc., pour étayer sa thèse présente, la M. S. R. s'est rendu compte de l'impossibilité de fixer en particulier pour chaque genre d'industrie et en détail pour chaque organisme, le fonctionnement précis des divers rouages du travail. Elle ne pouvait déterminer qu'en cas type, dans ses grandes lignes, en laissant aux syndicalistes révolutionnaires organisés des diverses industries le soin de fixer leurs vues selon les modalités particulières de ces industries, vues d'où ils tireront, toujours en accord avec nous sur le fond, des conclusions pour le présent en rapport avec le fonctionnement des diverses industries.

Cette diversité n'allégera en rien la solidité des bases d'organisation sociale que nous en tirerons par la suite. Elle ne fera que souligner la complexité et la force d'une administration et d'une organisation sociale basées sur le travail.

VUES D'AVENIR

a) L'Usine.

— Nous considérons que la vie de l'usine est double :

Une vie technique ;
Une vie sociale.

Il faut envisager la vie de l'usine sous ces deux aspects sous peine de commettre des erreurs d'appréciation et d'organisation.

La base de l'usine, c'est l'atelier. Il y a donc lieu d'envisager la vie technique et la vie sociale de l'atelier.

L'ensemble de l'usine nécessite une administration générale, des organismes techniques et des organismes de vie sociale.

La vie et l'organisation de l'atelier.

L'atelier tient des réunions où se discutent :

1° Les questions de travail, de relations entre ouvriers des divers services de l'atelier et du même service, de relations entre les ouvriers et les directeurs techniques ;

2° Les questions relatives à la vie générale de l'usine.

A ces réunions d'atelier se désignent :

Un délégué d'atelier pour les questions techniques ;

Un délégué pour les questions sociales.

Le délégué ouvrier technique d'atelier arrête les contestations entre ouvriers ou entre équipes sur les questions de travail, il expose au directeur technique de l'atelier les réclamations ou les revendications de tout ou partie de l'atelier au sujet de l'organisation et la répartition du travail, etc.

Le délégué à la vie sociale de l'atelier règle au mieux de l'intérêt général de l'atelier les contestations diverses surveillées sur des questions autres que des questions se rapportant nettement au travail qui peuvent surgir entre ouvriers ou entre équipes.

Il veille à l'application dans l'atelier des dispositions relatives au travail, à l'hygiène du travail et des locaux, etc.

Il est le porte-parole de ses camarades lorsqu'il faut, sur ces questions, entrer en rapport avec la direction les ateliers ou de l'usine.

Dans toutes les questions en litige mal déterminées, les deux délégués d'atelier agissent en commun.

Ces délégués sont responsables de leurs décisions devant leurs camarades à la réunion de l'atelier.

Les délégués d'ateliers peuvent tenir des réunions par groupes d'ateliers similaires ou des réunions générales d'usine, soit sur leur initiative propre, soit à la demande de leurs mandants.

Des réunions générales des travailleurs de l'usine peuvent se tenir en des circonstances importantes relatives aussi bien à la vie technique qu'à la vie sociale de l'usine.

La vie et l'organisation de l'usine.

La vie d'ensemble de l'usine est réglée par un Conseil de gestion technique, un Conseil de gestion sociale et un Conseil d'administration.

Conseil de gestion technique

Ce Conseil a dans son ressort la direction technique de l'usine, en accord avec le Conseil d'administration.

Il comprend :

1° Les délégués des techniciens de l'usine, y compris des techniciens de la partie administrative ;

2° Les délégués élus des ateliers.

Conseil de gestion sociale

Ce Conseil est élu par l'ensemble des travailleurs de l'usine.

Les questions d'hygiène du travail et des

locaux de l'usine et autres grandes questions relatives à la vie sociale de l'usine sont de son ressort, en accord avec le Conseil d'administration.

De plus, il établit la liaison de l'usine avec les organismes extérieurs : syndicaux et locaux.

Conseil d'administration

Ce Conseil dirige l'ensemble du travail et des affaires de l'usine. Il est responsable de sa gestion devant l'Assemblée plénière des Conseils de gestion technique et de gestion sociale réunis.

Il comprend :

1° Les administrateurs (directeurs, directeurs des divers services généraux qui ont été choisis par l'Assemblée générale plénière des Conseils de gestion technique et de gestion sociale) ;

2° Les délégués du Conseil de gestion technique et les délégués du Conseil de gestion sociale.

Organisation locale et industrielle du Syndicat

Le Syndicat demeure l'organisme de défense et de revendication des travailleurs. Il y joint un rôle de technicité en rapport avec la nouvelle organisation des usines.

Nous croyons qu'il fonctionnera avec deux organismes très distincts :

1° Un Conseil technique formé de délégués syndicaux de chaque usine (nous laissons aux syndiqués le soin de décider si ces délégués seront élus par des syndiqués seulement ou par l'ensemble des ouvriers) ;

2° Un Conseil syndical proprement dit, élu par l'Assemblée générale du Syndicat, et devant lequel le Conseil technique rapportera le résultat de ses travaux.

Quel sera le rôle du Conseil technique ?

Nous le voyons double :

Coordonner les revendications des ouvriers des diverses usines locales de la même industrie de façon que le Conseil syndical table sur des données précises, nettes et bien classées.

Se tenir au courant des travaux des Conseils techniques des diverses usines et les apprécier, de façon que les ouvriers syndiqués puissent faire la critique précise et documentée de l'exploitation industrielle, et que le syndicat puisse présenter, par ses délégués, toutes critiques ou propositions fermes aux Conseils techniques des usines.

Faut-il aussi noter que l'ouvrier fatigué bien plus, la fièvre l'oblige à boire, non seulement il use sa santé au travail, mais encore chez le bistro.

Le patron y trouve un plus fort bénéfice parce que l'ouvrier piégard en huit heures produit plus qu'un autre en dix et onze heures ; cela est un fait patent. Enfin, la factice solidarité de cet ouvrier dans la grève est annihilée par le tort qu'il porte à la corporation en général aux moments où le travail se raréfie et où l'offre des bras augmente.

Faut-il aussi noter que l'ouvrier fatigué bien plus, la fièvre l'oblige à boire, non seulement il use sa santé au travail, mais encore chez le bistro.

Et alors nous voilà loin de l'œuvre large de la Révolution que l'on préconise en s'en éloignant dans les actes possibles de la vie.

Dans l'Ameublement

Des camarades syndiqués, sincères, mais un peu trop aveuglés par un matérialisme au jour le jour, m'ont critiqué et combien, parce qu'au cours de la grève qui est presque terminée j'ai osé écrire simplement ce que je pense sur l'esprit petit bourgeois des éténistes en général.

Quoi qu'en disent ceux qui se forgent une idéologie seulement dans l'analyse d'un détail corporatif : huit heures, augmentation du salaire, etc., et dont le cerveau ne va pas à la synthèse, laquelle, chez eux, ne compte que par l'adhésion à un parti, rouge ou blanc, sans pouvoir expliquer leur acquiescement à une formule vague que leur orthodoxie empêche de disséquer. Soldats, ils obéissent aux ordres d'en haut.

Certainement, cet esprit, paresseux, rétrograde, s'est accru depuis les quelques années qui viennent de favoriser les demandes des produites de l'ébénisterie. La rareté de la main-d'œuvre a permis d'obtenir des plus forts salaires.

J'ai surtout eu le don de ne pas plaire à ceux qui ne songent qu'à empêcher leur portemonnaie.

Beaucoup ne veulent pas voir autour d'eux et en eux-mêmes, l'emboîtement de collecteurs sont prises de les faire rentrer dans le plus bref délai. Le Comité de grève se réunira ce soir, à 18 heures.

— Commission exécutive ce soir, à 18 heures, bureau 13 et 14, Bourse du Travail, 1^{re} étage.

— Le camarade briqueteur de Saint-Ouen est

pris de venir ce soir retrouver les affiches pour la réunion de la section locale, Urgent.

DANS LE S. U. B.

Les travailleurs de la voirie quitteront à midi

Pour les 5 francs et les 4 fr. 75, les pauvres, bitumiers, asphalteurs, bétoneurs, aides et parties similaires seront présents à la démonstration d'aujourd'hui.

Pour cela, ils quitteront leurs chantiers à midi et se rendront tous, à 14 h. 30, salle Ferrier, Bourse du Travail, où des camarades de la corporation du S. U. B. et de la Fédération du Bâtiment prendront la parole.

Qui pas un ne manque et que tous les chantiers soient désertés. Les camarades devront faire le nécessaire à ce sujet.

P. S. — La direction de la maison Joyeux et Platévaux, afin d'empêcher nos camarades des 15^e et 16^e arrondissements de participer au meeting du S. U. B., a décidé de les envoyer en déplacement.

Nos camarades sauront déjouer cette manœuvre et seront tous présents à la manifestation de cette après-midi, à la Bourse du Travail.

Aux charpentiers en fer et aides

Il faut en finir avec la résistance patronale. Nous devons et nous pouvons la briser en lui imposant de haute lutte notre caherc de revendications corporatives :

1° La journée de huit heures sans dérogations ;

2° Le respect des us et coutumes ;

3° Cent sous de l'heure pour les compagnons et 4 fr. 75 pour les aides.

Ces revendications doivent être la plate-forme de toute notre action immédiate et doivent être l'objectif de chaque compagnon.

La corporation semble être en ce moment en plein rêve : l'esprit de combativité s'affirme tous les jours ; il suffit d'un peu de cohésion corporative et syndicale pour que nous reprenions vis-à-vis du patronat la place qui nous revient.

A cet effet, afin d'examiner nos moyens d'action pour nos aspirations corporatives et syndicale, assistez à

L'ASSEMBLEE GENERALE

qui aura lieu le dimanche 3 août, à 9 heures du matin, 8, avenue Mathurin Moreau (Métro Combat).

En raison de l'importance de l'ordre du jour, tous les syndiqués devront être présents pour prendre leurs responsabilités, car l'heure est grave.

Le Conseil de Section a le ferme espoir que cet appel sera entendu de tous les ferrailleurs organisés et que personne ne manquera au rendez-vous du 3 août.

Le Secrétaire : A. REITZER.

FEDERATION DU BATIMENT

RECTIFICATION

En ce qui concerne l'ordre du jour Boisson-Mathis, pour le cas Quéméras, dans le comité rendu du Comité National Confédéral que nous avons publié hier, il faut lire : « Le Comité national se déclare solidaire de son délégué et dément formellement tous les mensonges inférés colportés contre un lieu de par, qu'il faut rayer le camarade Quéméras. »

Contre un lâche assassinat

Les membres du Bureau de l'Union, après une étude approfondie du drame qui s'est déroulé au chantier de la maison Boké, rue Noailles, tiennent à protester avec les organisations syndicales contre le lâche assassinat commis sur le camarade Trucco, du Bâtiment.

Vouent au mépris public les lâches assassins qui s'acharnent sur la victime en déchargeant leur revolver neuf fois consécutives, se sachant sous la haute protection de leurs chefs et cela au mépris de toute légalité.

Le Bureau de l'U. D. U. persuadé d'être d'accord avec tous les hommes de cœur, demande que les responsables d'un tel crime soient mis au ban de l'humanité.

Le Bureau de l'Union.

Communication syndicale

Boulanger. — Aujourd'hui, assemblée générale trimestrielle, salle Ferrer, Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau.

Ordre du jour : Rapport moral ; Rapport financier ; Rapport de la Commission de contrôle ; Présentation des candidats au Conseil d'Administration ; Examen de la situation après la grève ; Questions diverses.

Maisons, passons.

Chivalié veut maintenant faire croire que je suis confondu dans ma mise au point. Il n'est rien, et ce n'est pas sa longue réponse touffue qui démontre le contraire.

Je maintiens toutes mes déclarations relatives à ce qui a été dit au Congrès et au déjeuner. Elles sont l'expression de la vérité.

J'ajoute que les insinuations de Chivalié me assaillent aussi froid que je l'étais à Saint-Brieuc, devant ses écarts de langage.

Avant le Congrès des Coiffeurs

Merci aux camarades qui nous ont répondu. Nous rappelons aux Syndicats partisans de l'Unité, de la Motion d'Amiens, de l'Autonomie syndicale à l'égard de tous les partis politiques, que des camarades sont disposés à les représenter au Congrès Fédéral.

Ordre du jour : Le Congrès de l'U. D. U. et l'Union Régionale ; la Situation économique et l'Organisation syndicale.

Minorité Syndicaliste de Romans. — Tous les camarades appartenant à la Minorité Syndicaliste ainsi que les copains anarchistes sont

priés d'assister ce soir, à 21 heures, salle du Groupe Libertaire, place Jacquemard, à la réunion.

Organisation d'une balade champêtre.

DANS LE S. U. B.

CHARPENTIERS EN FER. — Réunion du Conseil et des délégués de chantier ce soir, à 18 heures, avenue Mathurin-Moreau, 8. Présence de tous indispensables. Les compagnons du chantier Saint-Charles, de la maison Lapayenne, sont près également d'être présents. Une question importante les intéresse.

Nous rappelons à tous les charpentiers en fer que la maison Hamet n'a pas encore voulu discuter l'index de tous ses chantiers continuer.

— Les camarades détenteurs de listes de souscription pour la grève des Plombiers-Poseurs et les camarades possesseurs de cartes de collecteurs sont priés de les faire rentrer dans le plus bref délai. Le Comité de grève se réunira ce soir, à 18 heures.